



DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

COMMUNE DE GENESTON

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

PLAN DE ZONAGE EAUX PLUVIALES

AFFAIRE N° 4-57-0404 DATE 16/05/2014 DESSIN HPN VERIFIE JYG

INDICES	DATES	D	MODIFICATIONS
A	10/04/15	HPN	Adaptation au zonage PLU

MAITRE D'OUVRAGE:

MAITRE D'OEUVRE: **ARTELIA**
 DIRECTION REGIONALE OUEST
 44000 NANTES
 44950 LES MOULINETS
 TEL: 02 51 85 10 10
 FAX: 02 51 85 10 11

LEGENDE

- Réseau eaux pluviales
- - - - - Fosse
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Limite de bassin versant
- Bassin de rétention
- Zones humides
- Limite communale
- Exutoire zone AU

Zonage eaux pluviales

- Zone soumise à une obligation d'infiltration des eaux pluviales
- Zone soumise à une obligation de rétention à la parcelle, pour toute opération représentant une surface imperméabilisée supérieure à 600 m²
- Zone soumise à une obligation de rétention à la parcelle, pour toute opération représentant une surface imperméabilisée supérieure à 1000m²
- Zone soumise à une obligation de rétention à la parcelle, pour toute opération d'une surface totale supérieure à 1ha
- Zones urbanisables soumises à un débit de 3l/s/ha à chaque exutoire

Prescriptions concernant les zones urbanisables

Ref. Plan	Bassin versant	Localisation	Type	Surface (ha)	Vocation	Coefficient de ruissellement (Cru)	Quantité de pluie (mm)	Volume à stocker (m³)	Volume à stocker (m³)	Volume à stocker (m³)
9	Urbanisable	Geneston	Urbanisable	1,76	Urbanisable	0,5	15	15	200	400
10	Urbanisable	Geneston	Urbanisable	1,75	Urbanisable	0,5	15	15	200	400
11	Urbanisable	Geneston	Urbanisable	1,4	Urbanisable	0,5	15	15	200	400
12	Urbanisable	Geneston	Urbanisable	1,4	Urbanisable	0,5	15	15	200	400
13	Urbanisable	Geneston	Urbanisable	1,4	Urbanisable	0,5	15	15	200	400
14	Urbanisable	Geneston	Urbanisable	1,4	Urbanisable	0,5	15	15	200	400
15	Urbanisable	Geneston	Urbanisable	1,4	Urbanisable	0,5	15	15	200	400
16	Urbanisable	Geneston	Urbanisable	1,4	Urbanisable	0,5	15	15	200	400

